



Article 1 : organisation

La FFBT organise, en octobre 2021, un concours de photographies numériques.

Article 2 : conditions générales de participation

Ce concours de photos est ouvert à tout photographe individuel non professionnel, dans la limite d'une seule participation par photographe.

La participation au concours par l'envoi de photos vaut pour acceptation du présent règlement.

En participant à ce concours, le photographe certifie :

- Adhérer aux valeurs et à l'éthique de la FFBT
- Être l'auteur de la photographie présentée,
- Avoir obtenu l'accord formel des responsables des clubs ou des endroits où les photos ont été prises ainsi que celui des personnes présentes sur la photo.
- Accepter et respecter sans réserve le présent règlement.

Article 3 : préparation et dépôt des photographies et vidéos

Chaque participant peut envoyer jusqu'à trois photographies JPEG avant le 20 octobre 2021 à minuit via [Wetransfer](https://www.wetransfer.com) à l'adresse suivante : ffballtrap@gmail.com

Les photos doivent être de haute qualité, le plus grand côté des photos doit être au minimum de 1600 pixels.

Les signatures des photographes ne doivent pas apparaître sur les photos.

D'une manière générale, l'image présentée devra être le reflet de la prise de vue. La retouche est autorisée dans ce but seulement et inclut : les retouches localisées, le retrait de petits éléments gênants, l'inversion gauche-droite, la transformation en noir et blanc.

Les informations suivantes devront obligatoirement être précisées pour chaque photo envoyée :

- nom de l'auteur,
- date et lieu de prise de vue.

Article 4 : jury

Les organisateurs du concours réaliseront une présélection des photos qui seront présentées au concours, en vue de garantir une vision conforme à l'éthique du ball-trap.

Ils se réservent le droit de refuser une image si son auteur ne peut clairement justifier du respect de l'esprit du concours.

Les photos seront publiées dans un album sur la page Facebook de la Fédération Française de ball-trap. La photo qui récoltera le plus de « like » remportera le concours.



Article 5 : annonce des résultats

Les résultats seront annoncés début novembre 2021.

Les organisateurs procéderont à un top 3 des photos ayant récoltées le plus de « like ».

Les lauréats seront informés individuellement et leur photo sera publiée sur nos réseaux.

Article 6 : droits et utilisation des photographies

L'auteur d'une photographie autorise la FFBT à reproduire et à diffuser l'œuvre dans le cadre de la communication de la FFBT (site internet, réseaux sociaux, publications, médias).

Toute autre utilisation fera l'objet d'un accord préalable avec l'auteur.

Article 7 : divers

Les organisateurs du concours ne sauraient être tenus pour responsables en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation de ce concours, si les circonstances l'imposaient.

Les participations à ce concours ne peuvent donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

Les participants disposent d'un droit de retrait ou de rectification concernant leurs données personnelles.

Article 8 : thème

Le thème du concours photo commençant le 1^{er} octobre 2021 est : « **Le plus bel endroit où j'ai pratiqué le ball-trap** ».

Les images acceptées seront un reflet authentique de l'action de ball-trap et devront respecter le thème imposé.

Article 9 : prix et récompenses

L'auteur de la photo ayant récoltée le plus de « like » se verra offrir un **lot inédit** par la FFBT et sa photo sera **publiée dans le prochain numéro du magazine « Ball-Trap »**.

Le second et le troisième se verront offrir un lot inédit par la FFBT.